

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/I52 du 10/2/1982
/SECRET N° /MPS.DGTFP.DFP.21025

Portant intégration et nomination de
certains Candidats dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) en tête Mademoi-
selle MOUNTOU Valerie Agnès.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

U.S.A.S.

D.B.

D.C.F.

Yu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Yu la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Yu la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut
Général des Fonctionnaires ;
Yu l'arrêté n° 2087.FP du 21.6.1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Yu le décret n° 67.304 du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A, de l'Enseignement Secon-
daire, abrogeant et remplaçant des dispositions des articles
19. 20 et 21 du décret n° 64.165 du 22.6.1964, fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Yu le décret n° 62.130.MF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Yu le décret n° 62.195.FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Yu le décret n° 62.197.FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15.62 du 3.2. 1962 portant statut Général des fonctionnaires
Yu le décret n° 62.198.FP du 5.7.1962 relatif à
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
cadres de l'Etat ;
Yu le décret n° 63.81.FP.BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8 ;
Yu le décret n° 67.50.FP.BE du 24.2.1967 regle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
~~actes réglementaires~~ relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;
Yu le décret 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62.196.FP du 5.7.
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires
Yu le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Yu le Révisifloatif n° 81.016 du 26.01.81 au décret
n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
Yu le décret n° 81.017 du 26.01.81 relatif aux
intérimis des Membres du Gouvernement ;
Yu la lettre n° 1534/MEN-DGAS-DPAI- du 17 Octobre
1981, du Directeur du Personnel et des Affaires Administrat-
tives transmettant les dossiers des intéressés ;

SECRET

.../...

ARTICLE 1er En application des dispositions du décret n° 67.304 du 30.9.1967 susvisé, les Candidats dont les noms suivent titulaires de la licence ES LETTRES et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les lycées (CAPEL), Option : Philosophie, obtenus à l'Université Marien N'GOULABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de 1er échelon Stagiaire, indice 830.

- MOUNTOU Valerie-Agnès, née le 21 Janvier 1954 à Pte-Noire
- MENDO Emile, né le 9 Décembre 1956 à Souanké
- MAVOUNGOU-POUTY Andoche-Claude, né le en 1955 à Doumanga (I)
- SAMBA Gaston-Lazare, né le 17 Octobre 1952 à Musana
- RAMBOU-LEMBE Marie-Rose, née le 26 Juin 1956 à Pte-Noire
- MIATOURILA Fugence, né le 24 Février 1955 à Mbanzanguéri

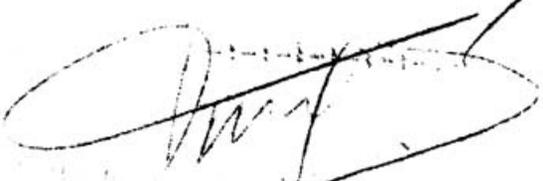
ARTICLE 2° Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3° Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

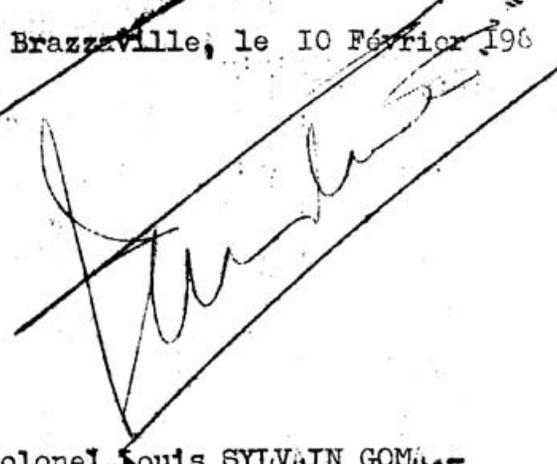
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 10 Février 1982

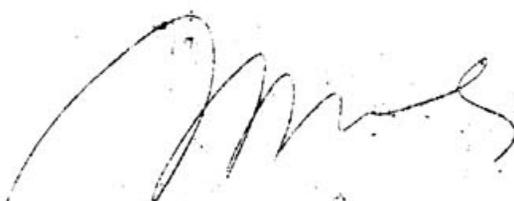
Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDINGA-OBAN.-

Le Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ithi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC. 1
DGTFP.DFP.....15
DFP.BST.....5
D.B.....15
B.C.F.....5
M.E.N.....5

DOSSIER.....15
INTERESSES.....5
SGCM.BC.....10.-